

# Mise à jour pour les abonnés SEDAR<sup>MD</sup>

**Le 17 octobre 2011**

## **Mise à jour de codes (version 008.018.000)**

Une mise à jour de codes SEDAR est prévue pour le lundi 24 octobre 2011.

Nous vous invitons à télécharger la mise à jour de codes dès que possible à compter du 24 octobre 2011 en suivant ces directives :

1. Lancez le logiciel SEDAR;
2. sélectionnez le menu Fichier, puis
3. dans le menu Fichier, sélectionnez Échanges avec le serveur SEDAR.

Cette démarche permettra de confirmer que l'application est à jour et prête à être utilisée avant l'utilisation réelle des fonctions de gestion.

Avec cette mise à jour de codes, l'application client SEDAR passera à la version 008.018.000.

Une fois la mise à jour de codes téléchargée, fermez le logiciel SEDAR et suivez les instructions indiquées ci-après pour procéder à la mise à jour de codes :

1. Cliquez sur le bouton Démarrer situé dans le coin inférieur gauche de l'écran;
2. sélectionnez le menu Programmes, et
3. dans le menu Programmes, sélectionnez SEDAR, puis Mise à jour de codes.

## **Dossiers dont l'état est TMP**

Tous les dossiers sauvegardés, mais non soumis (tous les dossiers dont l'état affiché à l'écran Gestion des dossiers est TMP) doivent être soumis au plus tard le vendredi 21 octobre 2011 ou être supprimés. Pour supprimer un dossier dont l'état est TMP, surlignez-le, ouvrez le menu Fichier, puis sélectionnez Supprimer un dossier non envoyé).

## Résumé des modifications apportées à la mise à jour de codes

### 1. Changements apportés aux descriptions des barèmes des droits

#### Commission des services financiers de la Saskatchewan

Plusieurs demandes de dispense à l'égard des frais relatifs aux droits de dépôt exigés par la Commission des services financiers de la Saskatchewan seront précisées et regroupées dès le 24 octobre 2011.

Le tarif d'une demande de dispense aux fins de décisions, y compris la modification à des décisions, demeure à 400 \$, sauf la demande en vertu de l'article 92 (l'émetteur n'est plus assujéti) pour laquelle les frais s'élèvent à 100 \$.

### 2. Courrier officiel

Des types additionnels de documents ont été ajoutés aux fins du courrier officiel :

- Note-reconfirmation modif. subséq. définitif demandée
- Document de décision (modif. subséq. définitif)

Des états additionnels ont été ajoutés :

- Retrait – modification subséquente du définitif
- Pas prêt – modification subséquente du définitif
- Prêt – modification subséquente du définitif
- Réintégration – prêt modif. subséquente du définitif
- Reconfirmation prêt modif. subséq. du définitif requis
- Document décision (modif. subséq. définitif) émis
- Reconfirmation prêt - modif. subséq. du définitif

### 3. SEDAR.com

À compter du lundi 24 octobre 2011, des listes mises à jour des barèmes de droits de toutes les autorités destinataires seront affichées sur le site Web de SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com/sedar/sedar\\_fr.htm](http://www.sedar.com/sedar/sedar_fr.htm).

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre directeur des relations avec la clientèle de votre région, SEDAR ou avec le Service d'assistance technique de la CDS INC., au 1 800 219-5381.**